



*L'antre Chat*



## Conditions générales du contrat

### 1) Conditions d'admission

Dès votre arrivée nous relirons ensemble la fiche de renseignements de votre chat afin de connaître ses habitudes et son comportement

Pour être gardé dans la pension, votre chat devra :

- Être titulaire d'un carnet de santé ou passeport avec la carte d'identification de votre chat. Ceux-ci devront être remis à l'arrivée et seront conservés tout au long du séjour.
- Être à jour de ses vaccins. Les vaccins Typhus et Coryza sont obligatoires pour tous les chats, la Leucose est obligatoire uniquement pour les chats de moins de 5 ans.
- Être à jour de ses traitements antiparasitaires internes et externes selon les recommandations de votre vétérinaire (différents entre un chat d'intérieur et d'extérieur).
- Être castré pour les mâles de plus de 6 mois
- En cas de traitement médical en cours, il devra être fourni une ordonnance médicale et les médicaments en nombre suffisant pour toute la durée du traitement.
- Les propriétaires s'engagent à me communiquer un mail et un numéro de téléphone afin d'être contactés rapidement en cas de besoin.
- En cas de problème médical survenant durant le séjour, le chat sera emmené aux frais du propriétaire à la CLINIQUE VETERINAIRE de la Dent du Chat ou sur demande à votre clinique habituelle. Ceci avec votre accord, en cochant la case demandant de respecter les conditions générales de ce contrat. Des nouvelles vous seront apportées dans les meilleurs délais.
- Le changement de nourriture chez un chat peut être délicat et entraîner des désagréments pour sa santé mais aussi dans son comportement : refus de s'alimenter, stress, vomissement, diarrhée... Aussi pour qu'il s'alimente sans difficulté, je vous demande d'apporter sa propre nourriture en quantité suffisante pour la durée de son séjour.

Je m'engage à mettre toutes mes compétences au service de votre animal durant son séjour, la pension décline ainsi toute responsabilité en cas de décès de l'animal au cours du séjour sans lien direct avec ma responsabilité. Les chats reconnus de valeur ou de concours devront être assurés personnellement par le propriétaire.

Il est important de savoir que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années, dans l'organisme d'un chat sans se manifester, on parle alors de porteur sain comme par exemple en cas de teigne, de certaines formes chroniques de coryza, de la PIF (péritonite infectieuse féline), du FIV (sida du chat), mais également lors d'autres maladies comme l'insuffisance rénale, l'hépatite...

Un événement stressant peut déclencher l'apparition de symptômes sans que la pension en soit la cause. Aussi en aucun cas la pension féline *L'antre chat* ne pourra être tenue pour responsable en cas d'apparition de ces maladies car elle met tout en œuvre pour éviter toute source de stress à votre chat et apporte le plus grand sérieux aux soins quotidiens.



## L'antre Chat



### 2) Conditions de réservation :

- La pension L'antre chat fonctionne uniquement sur réservation. Entrées, sorties et visites se font exclusivement sur rendez-vous et dans les horaires d'ouverture au public de la pension.
- Une demande de réservation ne vaut pas acceptation du séjour.
- La demande de réservation se fait par le site internet, mail, courrier, ou téléphone. La réservation est validée fermement lors de l'encaissement des arrhes.
- Les arrhes devront être réglés dans le mois qui suit la réservation. Sans réception des arrhes dans les temps, la demande de réservation sera annulée. Pour les réservations effectuées à moins d'un mois du séjour, le règlement des arrhes doit être effectué dans les 72h qui suivent le mail de commande.
- Le propriétaire s'engage à répondre en toute transparence aux questions posées en amont sur son chat, et ce, avec la plus grande exactitude. Toute fugue ou comportement fugeur doit impérativement être signalé, ainsi que les comportements anormaux envers les humains ou ses congénères. Les maladies félines ou chroniques doivent être impérativement signalées, comme le coryza, le typhus, la leucose, la PIF, etc. La prise en charge pourra ainsi être effectuée de manière optimale.

### 3) Paiements / Réservations / Annulations / Prolongations

La demande de réservation est ferme et définitive lors de la réception du mail de validation incluant la réception des arrhes.

Le règlement des arrhes peut se faire **par chèques, virements (demander mon IBAN) ou en espèces**. Le solde sera à régler à l'arrivée du séjour de votre chat.

En cas d'annulation, les arrhes versés ne pourront pas être remboursés ou reportés pour un prochain séjour, pour quelle cause que ce soit.

Toute demande d'annulation doit être effectuée dans les 15 jours ouvrés qui précèdent les séjours en période de basse saison (hors vacances scolaires et jours fériés) et 2 mois avant en période de haute saison (séjour incluant des vacances scolaires ou jour férié). Passé ce délai le montant du séjour sera dû dans sa totalité, le reste à régler devra alors être réglé dans les 72h qui suivent la demande d'annulation.

**Le propriétaire du chat s'engage à respecter les dates de séjours annoncées et à régler la totalité du séjour prévu.** En cas de départ anticipé ou d'arrivée différée de votre animal, la totalité du séjour réservée est due. Toute période réservée sera considérée due dans sa totalité.

En cas de demandes de prolongation, la pension s'engage à accueillir votre animal en priorité, si une place est encore disponible. En cas d'indisponibilité, plusieurs solutions vous seront proposées pour que votre chat soit pris en charge de façon optimale.

Tout animal non repris 7 jours après la date de fin de séjour prévue au contrat, le propriétaire n'ayant pas donné de nouvelles et n'ayant pu être contacté, est considéré comme abandonné. La pension peut en disposer librement (placement en refuge...) sans aucun recours possible.

Lorsque vous quittez la pension avec votre chat, celui-ci est de nouveau sous votre responsabilité.

La pension L'antre chat s'engage à accueillir et héberger votre chat dans les meilleures conditions de confort et de propreté. A leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux.

Toute réservation ce fait par le site web et est signé électroniquement en cochant la case de respect des conditions générales du contrat.